



Si les EJC m'étaient contées...

Enquête sur le fonctionnement et les pratiques
des écoles à journée continue de la partie
francophone du canton de Berne

Werner Riesen

Décembre 2018

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne

Section Recherche, Evaluation et Planification pédagogiques
(SREP)

Remarque

Dans les écoles à journée continue, les directrices sont plus nombreuses que les directeurs et, de surcroît, la majorité du personnel engagé sont des femmes. Dès lors, dans ce rapport, lorsque nous faisons référence aux personnes travaillant dans les EJC, nous avons choisi d'utiliser systématiquement le féminin.

De plus, afin d'alléger le texte et en faciliter la lecture, les termes génériques sont utilisés uniquement au masculin et ils désignent alors simultanément les hommes et les femmes.

Sommaire

Introduction	5
La législation	6
Les écoles à journée continue	9
Le mandat d'évaluation	12
Méthode	13
Démarche	14
Résultats	15
Caractéristiques des écoles à journée continue	15
Modules et prise en charge des élèves	16
Devoirs et soutien scolaire	20
Réussites et difficultés des modules de devoirs surveillés	21
Possibilités de collaboration dans le domaine du soutien scolaire	23
Répartition des tâches en matière de devoirs	24
Propositions à l'intention des EJC et des communes	24
Remarques et commentaires	25
Quelques réponses aux interrogations de l'OECO	27
Quelques propositions	29
En guise de conclusion	30

Introduction

La notion d'accueil ou de prise en charge extrafamiliale apparaît aussi bien dans la législation fédérale que dans les textes législatifs intercantonaux. Une importance particulière lui est accordée notamment dans les trois concordats intercantonaux suivants :

- accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) ;
- convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) ;
- accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (concordat sur la pédagogie spécialisée).

En Suisse romande, le plan d'études romand (PER) a été adopté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) lors de sa séance du 27 mai 2010. Dans la partie francophone du canton de Berne, le PER a été introduit à l'école enfantine en 5H + 9H le 1^{er} août 2011 et, depuis la rentrée d'août 2013, c'est l'ensemble de la scolarité obligatoire qui utilise ce plan d'études. Selon l'article 4.3 des dispositions générales qui complètent le PER, il est précisé qu'une collaboration peut être établie entre le corps enseignant et les parents. Ainsi, une des possibilités de dialogue proposée est la « *participation des parents à des modules de devoirs surveillés* ».

Ainsi, dans le canton de Berne, les principes d'aménagement de la journée scolaire privilégient une organisation de l'enseignement en blocs de périodes d'enseignement obligatoire définis pour tous les élèves. Il est à relever que ces principes sont également en accord avec l'article 11 de *l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire* (concordat HarmoS). Au degré primaire, l'organisation scolaire prévoit un bloc de quatre leçons tous les matins qui est complété par un bloc d'enseignement implanté durant un à quatre après-midis selon les années scolaires concernées. Dès lors, cette prise en charge facultative des enfants, dans des structures modulaires qui sont prévues durant les périodes marginales de l'horaire bloc, peut être organisée de manière rationnelle et en fonction des législations locales. Subséquemment, ces moments d'accompagnement sont généralement proposés avant le début des leçons de l'école obligatoire et sont structurés dans le cadre d'un module du matin.

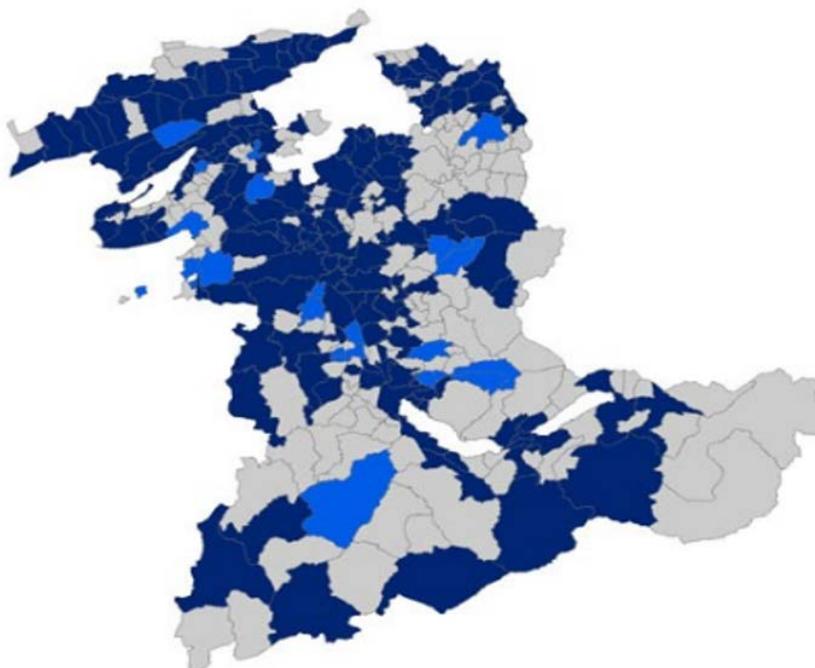
La législation

Dans le canton de Berne, depuis la révision partielle de la Loi sur l'école obligatoire (LEO) en 2008, de nouvelles dispositions légales imposent aux communes de proposer des modules d'école à journée continue (EJC) si une demande ferme est émise pour dix élèves au moins. Ces communes sont alors libres d'aménager leurs offres en tenant compte de leur situation et des conditions particulières locales. Il est à relever que la fréquentation des modules est facultative et payante ; les différents modules proposés sont ainsi financés conjointement par les parents, le canton et les communes.

Conformément à la loi, après un délai transitoire de deux ans, les communes sont tenues depuis le 1^{er} août 2010 de proposer des modules d'école à journée continue dès lors qu'il existe une demande ferme pour dix élèves au moins. Depuis cette date, de nombreuses communes du canton proposent des structures de prise en charge des enfants dans le cadre des EJC mises en place.

Il est à relever que les demandes sont identifiées sur la base d'une enquête obligatoire menée annuellement par chaque commune auprès de leurs administrés. Ensuite, les communes peuvent proposer de mettre en place des modules en choisissant, par exemple, le niveau d'exigences pédagogiques de l'offre :

- normal : au moins 50% du personnel d'encadrement dispose d'une formation pédagogique ou sociopédagogique ;
- peu élevé : moins de 50% du personnel d'encadrement dispose d'une formation pédagogique ou sociopédagogique.



- Ecole à journée continue employant au moins 50% de personnel qualifié
- Ecole à journée continue employant moins de 50% de personnel qualifié
- Demande insuffisante

Source : Direction de l'instruction publique du canton de Berne (2016), Les écoles à journée continue dans le canton de Berne : Reporting.

Figure 1 : Répartition des écoles à journée continue dans le canton de Berne – année scolaire 2017 2018

La figure 1 nous permet de constater que, dans la partie francophone du canton de Berne, les communes qui disposent d'au moins une structure d'école à journée continue bénéficient pratiquement toutes d'encadrement constitué de plus de 50% de personnel qualifié.

Sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (INC), nous trouvons les précisions suivantes concernant les écoles à journée continue : « *Les articles 14d à 14h de la LEO fixent les principes légaux comme la structure de l'offre ou la répartition des coûts entre le canton, la commune et les parents* ».

De plus, l'Ordonnance sur les écoles à journée continue (OEC) donne des informations concernant :

- ✓ *le moment à partir duquel la commune doit mettre en place des modules d'école à journée continue (demande suffisante) ;*
- ✓ *la formation du personnel ;*
- ✓ *le coefficient d'encadrement : nombre d'élèves par personne chargée de l'encadrement ;*
- ✓ *les exigences en matière de site et de locaux ;*
- ✓ *la gestion de la qualité ;*
- ✓ *le montant des émoluments versés par les parents et leur mode de calcul ;*
- ✓ *la participation financière du canton.*

Le canton de Berne, dans sa Loi sur l'école obligatoire (LEO), prévoit donc dans son article 14d la mise en place d'écoles à journée continue dans laquelle les modules sont envisagés comme étant des offres complémentaires à celles de l'école obligatoire tout en affirmant que « *Les modules d'écoles à journée continue participent à l'accomplissement de la mission de l'école obligatoire.* ». De plus, les différentes possibilités de prise en charge (le matin, à midi pour les repas, l'après-midi ou la prise en charge des devoirs) sont également énumérées dans cet article.

Subséquentement, l'Ordonnance sur les écoles à journée continue (OEC), du 28 mai 2008 régit, en rapport avec l'école à journée continue, la mise en place de cette structure de prise en charge sous la forme d'EJC, le nombre de personnes nécessaires à la prise en charge des enfants, la formation dont doit disposer le personnel d'encadrement ou encore la gestion de la qualité. Les questions de locaux de même que celles liées aux coûts et au financement des écoles à journée continue sont également évoquées dans cette ordonnance.

La législation précise également le statut des personnes employées dans les EJC de la manière suivante : « *Les collaborateurs et collaboratrices des écoles à journée continue (direction, personnes assurant l'encadrement disposant ou non d'une formation pédagogique, autres employés tels que cuisiniers et cuisinières) sont des employés communaux. La commune est donc leur autorité d'engagement : elle fixe leurs conditions d'engagement, y compris le niveau des traitements et est responsable de leur formation initiale et continue. Le droit du personnel de la commune est applicable.* ».

S'agissant du bénéfice que les parents peuvent retirer de la mise en place d'EJC, les textes légaux précisent que : « *Les modules d'école à journée continue permettent de soutenir les parents pour ce qui est de l'apprentissage, la socialisation et la gestion du temps libre de leurs enfants. Ils complètent ainsi les objectifs de formation de l'école obligatoire. L'ordonnance cantonale sur les écoles à journée continue garantit un encadrement de qualité.* ».

De cette manière, le canton de Berne, au travers de sa législation, encourage et encadre la mise en œuvre de ces modules d'école à journée continue en définissant des *Lignes directrices pour l'introduction et la mise en œuvre de modules d'école à journée continue*, (Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation, juillet 2009) qui permettent d'accompagner les établissements et les communes dans la mise en œuvre de l'école à journée continue. Finalement, comme il est encore précisé dans la LEO : « *Les modules d'écoles à journée continue participent à l'accomplissement de la mission de l'école obligatoire.* ».

Les écoles à journée continue

S'agissant de la définition et des caractéristiques d'une EJC, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (INC) la définit clairement comme étant « ...une structure de prise en charge des enfants en âge de scolarité obligatoire en dehors des heures d'enseignement obligatoire, à temps plein ou à temps partiel et placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Cette prise en charge est proposée pendant une à cinq journées de la semaine scolaire. Idéalement, la structure se trouve sous le même toit que l'école. ».

L'école à journée continue représente donc une offre pédagogique gérée selon des principes économiques et qui doit faire l'objet d'une évaluation et d'une optimisation régulières. Deux points importants doivent également être soulignés :

- les responsables des modules d'école à journée continue sont chargés d'en assurer la direction sur les plans pédagogique et opérationnel ;
- dans la plupart des communes, la direction stratégique incombe à la commission scolaire qui fait également office d'organe de surveillance.

Les communes sont néanmoins libres de diriger les modules d'école à journée continue en respectant certaines exigences déjà évoquées. Concrètement, les conditions générales fixées par le canton dans la loi sur l'école obligatoire et précisées dans l'ordonnance sur les écoles à journée continue demeurent toutefois contraignantes. Finalement, il est à rappeler que la fréquentation des modules d'école à journée continue est facultative et payante. Les parents contribuant aux coûts de prise en charge de leurs enfants dans la mesure de leurs moyens financiers.

S'agissant concrètement des différentes offres qui sont éventuellement disponibles dans une école à journée continue, plusieurs modules peuvent être proposés et mis en place. Ainsi, les différentes structures d'accueil sont de quatre types :

- La prise en charge des élèves le matin.
- La prise en charge des élèves à midi et les repas de midi.
- Les devoirs surveillés.
- La prise en charge des élèves l'après-midi.

Dans le module de prise en charge des élèves pour les devoirs, les enfants sont amenés, sous supervision, à faire leurs devoirs de façon autonome. Les activités liées aux devoirs surveillés peuvent parfois déjà débuter pendant la pause de midi mais elles sont le plus souvent organisées après les cours de l'après-midi. Pour des raisons pédagogiques et didactiques, les devoirs surveillés sont en principe encadrés soit par des membres du corps enseignant soit par des personnes disposant d'une formation pédagogique ou considérée comme équivalente.

En considérant les avantages pédagogiques d'une EJC, nous constatons qu'ils sont aussi divers que nombreux et peuvent être résumés par ces quelques affirmations que l'on peut trouver sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture :

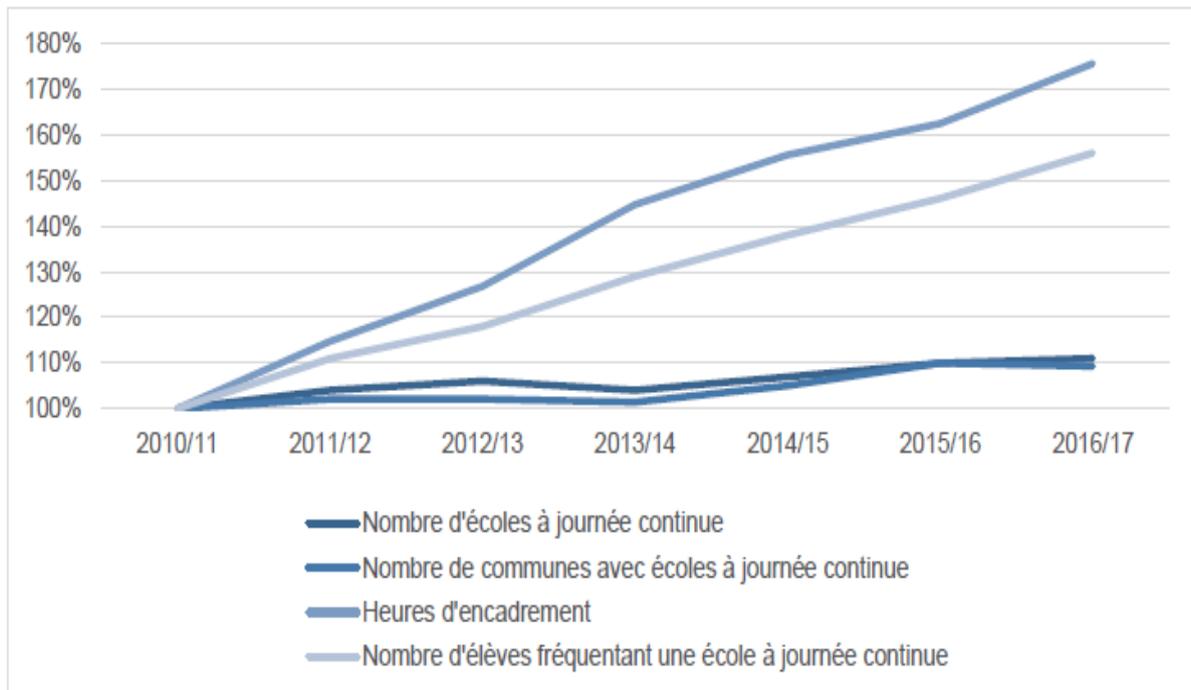
- Les enfants sont bien encadrés pendant que les parents sont au travail et ils sont stimulés dans leur développement.
- Les enfants trouvent leur place en dehors de leur famille et sont en contact avec d'autres enfants de leur âge.
- Les enfants allophones apprennent la langue d'enseignement plus facilement en échangeant avec leurs camarades.
- Les enfants font leurs devoirs à l'école et sont stimulés durant leur temps libre : l'école à journée continue aide ainsi à remplir le mandat d'enseignement de l'école.

A la rentrée scolaire 2017, selon les documents de l'OECO, la partie francophone du canton de Berne pouvait compter sur 27 offres périscolaires de prise en charge des élèves ; les écoles à journée continue déjà introduites étaient les suivantes :

Berne	Orvin
Biel-Bienne (10 structures d'accueil)	Péry - La Heutte
Corgémont	Plateau de Diesse
Courtelary – Cormoret - Villeret	Reconvilier
Grandval – Syndicat	Renan
La Neuveville	Saint-Imier
Evilard-Macolin	Sonceboz
Malleray – Syndicat	Tavannes
Moutier	Tramelan

Depuis leur introduction dans le canton de Berne en 2010, le nombre d'écoles à journée continue n'a cessé d'augmenter. Ainsi, durant l'année scolaire 2016-2017, 153 communes ou syndicats de communes du canton de Berne ont géré 231 écoles à journée continue. Quatre communes viennent récemment d'ouvrir une telle structure et cinq autres ont suspendu leur EJC faute de demande suffisante. Ainsi, dans 57% des communes du canton de Berne, les élèves ont accès à une offre périscolaire. Etant donné que les communes sont tenues de proposer des modules d'école à journée continue uniquement au cours de la période scolaire, de nombreux parents se retrouvent sans solution de garde pendant les treize semaines de vacances. Face à cette situation, 24 communes du canton proposent tout de même une structure d'accueil pendant les vacances scolaires et qui est ouverte durant une partie de cette période de congé.

Le graphique 2 nous permet de constater que, durant les sept dernières années, le nombre d'écoles à journée continue ainsi que le nombre de communes proposant une telle structure, sont en augmentation même si cette progression est relativement faible. Dans le même temps, le nombre d'heures d'encadrement de même que le nombre d'élèves fréquentant une école à journée continue ont poursuivi une forte progression qui est supérieure à 10%.



Source : Direction de l'instruction publique du canton de Berne (2016), Les écoles à journée continue dans le canton de Berne : Reporting pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Graphique 2 : Évolution des écoles à journée continue dans le canton de Berne.

Enfin, il est à relever que la prise en charge d'enfants identifiés avec le « facteur 1,5 » n'a pas connu d'augmentation significative au cours de ces dernières années.

Le mandat d'évaluation

La Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP) de la DIP a été mandatée par l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) pour réaliser une enquête sur l'organisation des écoles à journée continue, leur fonctionnement et leurs pratiques. Afin de mener à bien cette étude, les différents textes législatifs et les documents officiels ont été examinés, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux directions des 27 EJC de la partie francophone du canton de Berne. De plus, des entretiens ont été menés avec les directrices de 6 écoles afin de préciser certaines réponses relevées dans le questionnaire et de pouvoir compléter les informations recueillies.

Les réponses obtenues aux questions posées doivent nous permettre de répondre aux interrogations de l'OECO en abordant certains aspects du fonctionnement administratif et pédagogique des EJC, en rassemblant des informations sur la prise en charge offerte aux enfants, en examinant le fonctionnement, l'organisation et les contenus des différents modules proposés, en recueillant des renseignements sur le personnel employé mais en nous intéressant également aux collaborations instaurées avec les membres du corps enseignant de l'école obligatoire, les élus communaux ou encore les parents.

Les données récoltées et les différentes analyses effectuées devraient nous fournir toutes les informations nécessaires et indispensables pour proposer des réponses utiles aux principales questions posées par l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation au sujet des EJC. Ainsi, le mandat tel qu'il était formulé par l'OECO demandait explicitement à la SREP :

- d'établir un état des lieux concernant les devoirs effectués dans les EJC de la partie francophone du canton de Berne ;
- de définir une terminologie claire dans le domaine des devoirs et du soutien scolaire ;
- d'analyser les problèmes et les succès dans les modules de devoirs surveillés proposés dans les EJC ;
- de définir les possibilités de collaboration entre l'école obligatoire et les EJC dans le domaine du soutien scolaire,
- de définir « qui devrait faire quoi » en matière de devoirs dans les EJC ;
- d'émettre des propositions concrètes et pratiques à l'intention des communes et des directions d'EJC dans la gestion des modules de devoirs ;
- d'identifier d'autres aspects non mentionnés mais qui pourraient alimenter des réflexions et apporter des réponses plus pertinentes et plus exhaustives dans la thématique des devoirs.

Méthode

Afin de recueillir le maximum de données et d'informations concernant les écoles à journée continue de la partie francophone du canton de Berne, en particulier relativement à leurs structures, leurs organisations et leurs offres, il a été décidé de réaliser un questionnaire destiné à toutes les écoles à journée continue et de compléter ce dispositif par des entretiens menés avec quelques directrices.

En conséquence, un questionnaire, accompagné d'une lettre explicative de la démarche et d'une enveloppe-réponse timbrée, a été envoyé aux 27 directions d'EJC. Finalement, après plusieurs démarches de rappel entreprises par l'OECO, la SREP a pu disposer de tous les questionnaires remplis. Il est à signaler qu'une rubrique du questionnaire permettait aux directions de signaler leur disponibilité éventuelle pour accepter une rencontre destinée à compléter oralement certaines réponses lacunaires livrées par écrit. Finalement, des entretiens ont été organisés avec 6 directrices et se sont déroulés au sein même de leur établissement.

Un premier rapport, destiné uniquement à l'OECO, a été rédigé en juillet 2018. Cette publication ne proposait pas de véritable introduction ni de conclusion, mais se contentait de présenter une brève synthèse des principales réponses relevées lors de l'analyse partielle d'une vingtaine de questionnaires et complétée par quelques remarques émises lors des entretiens. Dès lors, les réponses analysées étaient présentées de manière très condensée et avec les seuls commentaires qui nous semblaient être véritablement pertinents.

Ce deuxième rapport d'évaluation prend cette fois en compte les données récoltées auprès des 27 écoles à journée continue de la partie francophone du canton de Berne. Ainsi, ce sont les analyses effectuées sur tous les des EJC qui sont présentées et utilement complétées par les commentaires et les remarques relevés lors des entretiens menés entre fin juin et début juillet 2018.

Démarche

Afin de pouvoir constituer une base de données à partir de toutes les réponses issues des questionnaires, un masque de saisie a été réalisé au moyen du logiciel « FileMaker Pro ».

Les questionnaires ont ensuite été dépouillés et analysés par une collaboratrice de la SREP. Ultérieurement, toutes les réponses aux questions fermées ont été codées et insérées dans le masque de saisie alors que les libellés rédigés aux questions ouvertes ont été intégralement relevés. Par la suite, ces informations recueillies aux questions ouvertes ont été synthétisées avant d'être regroupées en fonction de leurs libellés.

Postérieurement, les données numériques ont été traitées et analysées au moyen du logiciel de statistiques « IBM SPSS Statistiques 24 » alors que les données textuelles ont été, pour la plupart d'entre elles, résumées et récapitulées. Finalement, toutes les précisions apportées en fin de questionnaire dans la rubrique « Remarques et commentaires » sont présentées intégralement et telles que rédigées par les répondantes.

Les traitements statistiques effectués portaient principalement sur des analyses descriptives mais tout de même complétées par quelques analyses de corrélations. Ces dernières analyses n'ont pas permis de mettre en évidence des corrélations significatives, que ce soit entre la taille des EJC ou la proportion d'élèves en difficulté avec différentes autres variables considérées, comme par exemple sur celles qui portent sur le fonctionnement de l'école ou sur certaines difficultés relationnelles existantes avec l'école obligatoire et les communes d'appartenance.

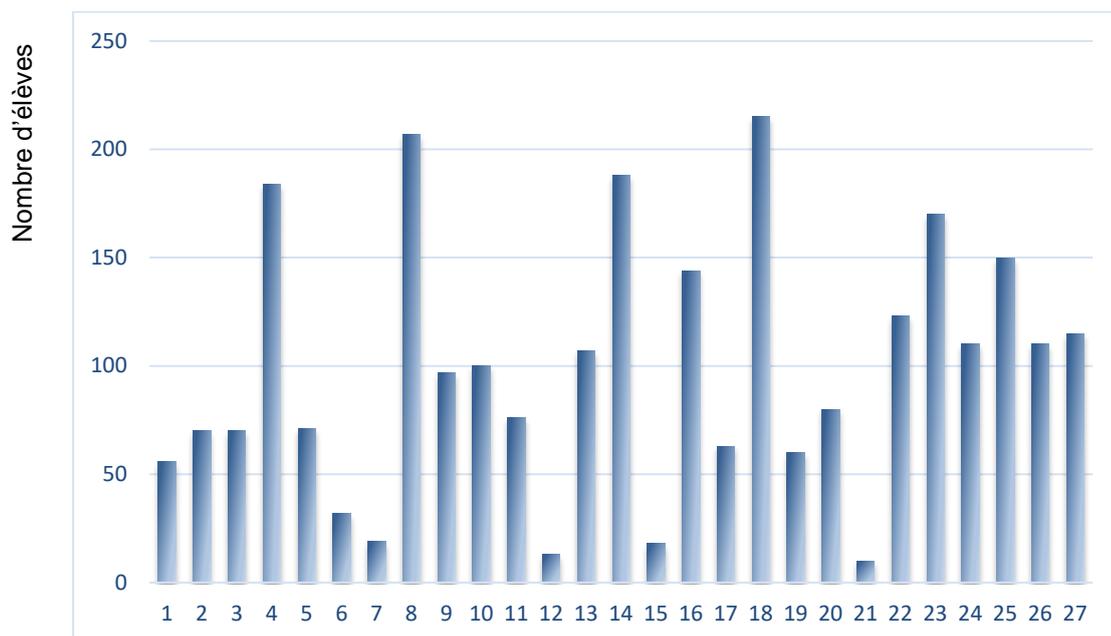
Résultats

Les caractéristiques des écoles à journée continue

En considérant les offres des écoles à journée continue, nous relevons que toutes proposent le module *prise en charge des élèves à midi et les repas* de midi tel qu'il est défini dans la législation ; les modules *prise en charge des élèves l'après-midi* ainsi que *devoirs surveillés* sont proposés dans 26 écoles alors que le module *prise en charge des élèves le matin* n'est quant à lui offert que par 23 écoles.

Il est à noter que 22 EJC proposent formellement les quatre modules prévus par la LEO évoqués précédemment. De plus, il est encore parfois précisé que le module du matin n'est actuellement pas proposé car il a peu de succès voire pas de succès du tout. Certaines écoles envisagent tout de même de l'offrir dès la prochaine rentrée ; d'autres modules semblent également pouvoir être proposés prochainement.

Comme l'illustre parfaitement le graphique 3, le nombre d'élèves qui fréquentent régulièrement l'une des EJC dans la partie francophone du canton de Berne est très variable selon les communes. En effet, cette valeur oscille entre 10 élèves dans la plus petite école (identifiable par le numéro 21) et s'élève à 215 élèves dans la plus grande structure (numéro 18) ; la moyenne est de l'ordre d'un peu plus de 98 élèves. Il est intéressant de constater que dans 14 écoles, le nombre d'élèves accueillis est inférieur à cette moyenne de 98, alors ce nombre est souvent nettement supérieur à 100 élèves dans les 13 autres écoles.



Graphique 3 : Nombre d'élèves dans les chacune des 27 EJC

Dans 19 établissements, le nombre d'élèves fréquentant les EJC est majoritairement assez stable même si le nombre d'enfants accueilli peut parfois varier considérablement dans les différents modules. Dans 7 autres écoles, le nombre d'élèves est clairement considéré comme étant plutôt variable.

Dans un seul cas, les effectifs sont même clairement considérés comme étant très fluctuants car une augmentation du nombre d'enfants supérieure à 10% en cours d'année est régulièrement constatée. Dans cette dernière école, plus de 50 enfants sont présents lors du repas de midi du mardi alors que seuls 6 d'entre eux participent au module du mercredi après-midi.

Quelques commentaires évoquent encore une certaine stabilité du nombre d'élèves inscrits durant l'année scolaire même si une relative fluctuation est constatée lors de chaque rentrée. Cette augmentation des effectifs semble se confirmer à chaque rentrée scolaire de même que le nombre élevé d'enfants régulièrement présents aux repas de midi.

Tous les degrés de la scolarité, de la 1^{re} à la 8^e année, sont représentés dans les populations des élèves qui fréquentent les EJC, mais il apparaît que les élèves les plus représentés dans les modules sont ceux scolarisés dans les degrés 1 à 6. Environ un tiers des écoles accueillent également des élèves scolarisés dans les degrés secondaires. En outre, il est intéressant de constater que 22 écoles accueillent des enfants de tous les degrés de la 1^{re} à la 8^e année HarmoS et, parmi celles-là, quelques-unes précisent même accueillir des enfants scolarisés de la 1^{re} à la 11^e. Quelques directions évoquent également l'accueil occasionnel d'élèves ayant des besoins particuliers et qui nécessitent des prises en charge spécifiques.

Modules et prise en charge des élèves

La modalité de prise en charge des élèves la plus citée est le *soutien pédagogique / l'apport d'aide aux élèves lors de leurs activités* qui est proposée dans 25 EJC. De plus, 6 écoles indiquent également d'autres modalités de prise en charge qui peuvent être des activités sportives, créatrices ou encore récréatives (sorties ou activités culinaires). Quelques écoles indiquent plusieurs modalités de prise en charge alors que seules 2 écoles offrent uniquement un service de *surveillance des élèves*.

Les commentaires complémentaires évoquent une multitude d'activités différentes proposées aux enfants mais insistent notamment sur l'offre en matière de devoirs, que ce soit par la mise à disposition d'un lieu de travail, l'accompagnement par des adultes ou le soutien apporté aux élèves. De plus, le niveau pédagogique du personnel d'encadrement est reconnu et considéré comme étant souvent élevé.

Une grande variabilité dans les offres de prise en charge est constatée mais le module « **devoirs** » est globalement et majoritairement proposé l'après-midi, souvent dès 13h30 - 13h45 pour se terminer, selon les cas, entre 16h00 et 17h00. La plage horaire privilégiée la plus souvent citée se situe entre 15h30 et 16h30. En fin, les devoirs sont pris en charge presque tous les jours à l'exception du vendredi.

Des commentaires précisent encore que les devoirs se font après le repas de midi, avec les enfants qui n'ont pas l'école l'après-midi, ou alors en fin de journée, après le goûter, avec les autres. Enfin, certaines remarques précisent encore que le personnel d'encadrement ne se contente pas de surveiller les devoirs mais propose véritablement un accompagnement et un soutien.

En ce qui concerne les conditions de travail des élèves, plus de la moitié des EJC, 16 en l'occurrence, considèrent qu'elles sont généralement suffisantes et 8 estiment même qu'elles sont très bonnes ; seules 3 écoles affirment qu'elles sont insatisfaisantes.

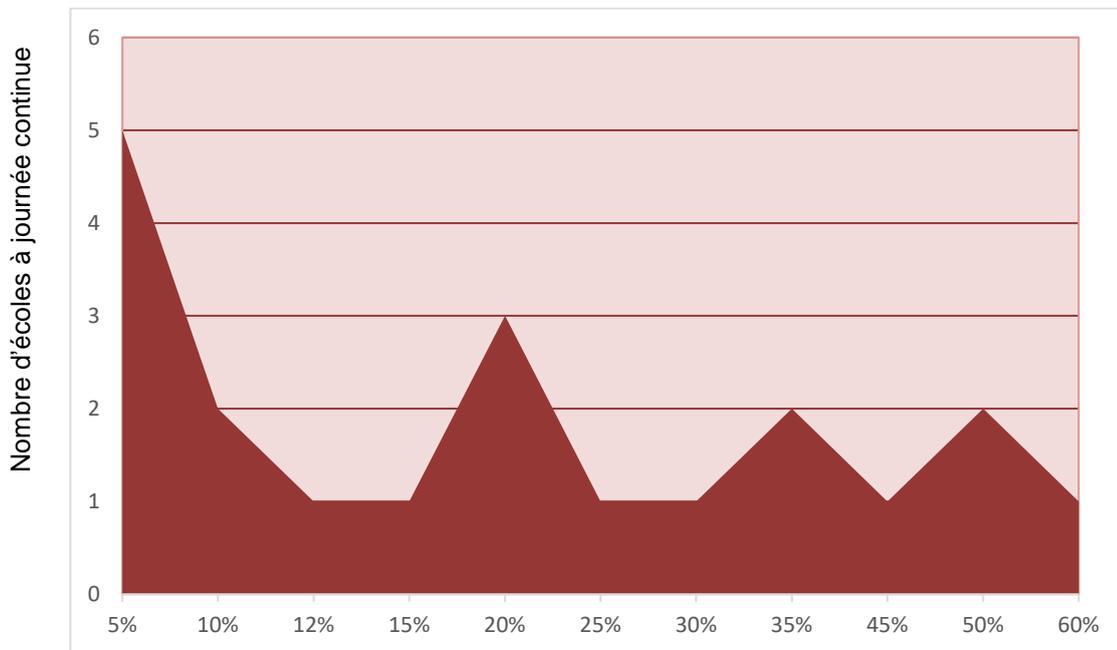
Les principales améliorations qui sont souhaitables sont directement liées aux locaux qui sont souvent trop petits, parfois trop vétustes mais régulièrement en nombre insuffisant pour accueillir les trop nombreux enfants dans de bonnes conditions. La conséquence directe de la trop grande promiscuité est le niveau sonore qui augmente et, par conséquent, le bruit de fond qui empêche la concentration des élèves ce qui péjore certainement la qualité du travail effectué. De plus, le manque de personnel, les quotas d'encadrement trop exigeants ainsi que la trop grande quantité de devoirs à traiter par les élèves sont également évoqués. Dès lors, il est désiré que des mesures soient prises afin de permettre l'engagement de personnel supplémentaire très rapidement. Une consolidation de la coordination entre les enseignants de l'école obligatoire et le personnel des EJC et portant sur les méthodes de travail est également souhaitée. Finalement, en lien avec les conditions de travail, quelques remarques évoquent les importantes inégalités de statut des différentes EJC car il apparaît très clairement que certaines disposent d'un statut administratif et financier sensiblement plus favorable que d'autres.

Dans la grande majorité des EJC, des élèves en grandes difficultés dans leur cursus scolaire sont identifiés et leurs nombres varient selon les écoles entre 3 et 57 élèves. Seules 3 directions n'ont pas répondu positivement à la question sans toutefois que nous ne puissions déterminer si le repérage de ces élèves est impossible ou si ces établissements n'accueillent pas d'élève en difficulté. En considérant les 24 écoles qui recensent des élèves en grande difficulté, nous observons que la moyenne est de l'ordre de 15 enfants par école.

Concernant les modalités de prise en charge des élèves, nous constatons que 17 directions d'EJC affirment les prendre en charge de la même manière mais tout en précisant que l'offre d'aide et de soutien est souvent modulée en fonction de l'âge des enfants, de leurs besoins spécifiques ou encore de leurs rythmes de travail. Dans les 10 autres écoles à journée continue, une prise en charge différenciée est proposée, soit par un encadrement différent pour certains enfants issus de l'immigration, ou alors par une prise en charge spécifique de ceux profitant de mesures d'intégration ou intégrés dans un *pool* 1. L'adaptation des activités à l'âge des élèves et à leurs rythmes variables de travail représente la préoccupation souvent mentionnée.

S'agissant de l'identification des élèves issus d'un milieu défavorisé, plusieurs EJC ont exprimé des difficultés à répondre précisément à la question posée. L'argument avancé prioritairement est qu'elles ne disposent pas d'éléments concrets suffisants pour estimer objectivement l'appartenance d'un élève à un milieu socioéconomique déterminé. Néanmoins, 20 directions ont répondu à la question en considérant les familles versant une contribution minimale aux frais de prise en charge de leurs enfants. Dès lors, la moyenne des proportions d'élèves repérés par les EJC est de l'ordre de 23%.

De plus, comme le montre le graphique 4 ci-après, les proportions d'élèves repérés comme étant issus d'un milieu défavorisé varie entre 5%, dans 5 écoles, et 60% dans une seule école.



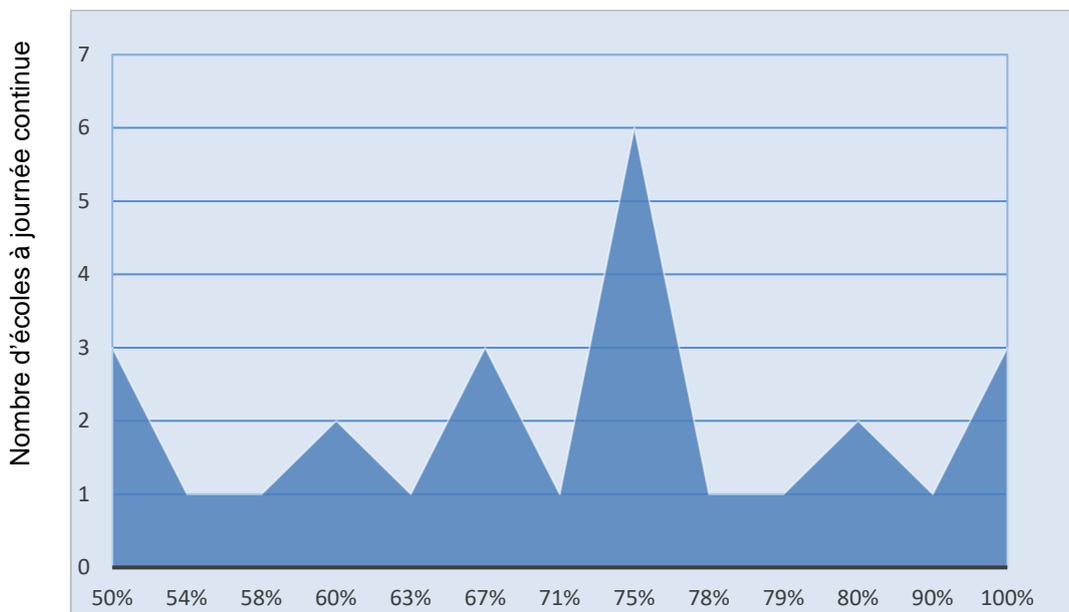
Graphique 4 : Nombre d'EJC selon le pourcentage d'élèves accueilli et issus d'un milieu défavorisé

D'importantes variations concernant le nombre d'élèves nécessitant un encadrement particulier ou une prise en charge spécifique sont observées entre les différentes EJC. Ainsi, selon les réponses analysées, ce nombre varie entre 0 et 57 ; la moyenne étant de l'ordre de 11 élèves. De plus, nous constatons que certaines écoles n'ont pas répondu à la question et, par conséquent, nous pouvons éventuellement supposer qu'elles n'ont probablement aucun élève nécessitant un encadrement particulier.

Les informations complémentaires qui concernent la manière dont ces élèves sont aidés, nous révèlent qu'il s'agit avant tout de prises en charge individuelles qui sont proposées ou alors de recours à des collaboratrices spécialisées lorsqu'il s'agit d'aider des enfants avec de plus importantes difficultés. Une adaptation des exigences aux compétences ainsi qu'une surveillance accrue du travail effectué par les élèves font également partie des mesures proposées. L'augmentation des quotas, rendue possible grâce à l'identification d'enfants au bénéfice d'un « facteur $F1.5$ », est également citée. De plus, la mise en place d'objectifs spécifiques, en accord avec l'entourage des enfants, est effective dans plusieurs EJC. Enfin, l'organisation de rencontres régulières avec les parents avec la participation éventuelle des services sociaux, est également évoquée comme mesure d'aide pouvant être apportée aux élèves en difficulté.

Le nombre de personnes employées dans les différentes EJC qui collaborent à la prise en charge des élèves varie fortement d'une école à l'autre, notamment en fonction des modules proposés et du nombre d'élèves inscrits. Ainsi, le personnel est parfois réduit à 2 collaboratrices dans une école alors que, dans les plus grandes structures, une vingtaine de personnes sont engagées ; la moyenne étant de l'ordre de 8 collaboratrices ou collaborateurs.

Alors que toutes les directions d'EJC sont assurées par des personnes formées selon les exigences légales liées à la fonction, force est de constater que ce n'est pas le cas de toutes les collaboratrices engagées.



Graphique 5 : Nombre d'EJC selon le pourcentage de collaboratrices formées

Comme il est possible de le constater sur le graphique 5, seules 3 directions d'école affirment que, dans leur structure, toutes les personnes qui s'occupent des enfants disposent d'une formation sociopédagogique ou socioéducative. L'immense majorité des autres EJC emploient du personnel sans formation spécifique en relation directe avec la prise en charge d'enfants ; le nombre de personnes non formées varie entre 1 et 6 selon les écoles.

Nous relevons encore que toutes les écoles déclarent qu'au moins la moitié de leur personnel dispose d'une formation reconnue ; la proportion de personnes non formées variant subséquemment entre 10% et 50% du personnel total engagé. Il est à noter que, parmi les personnes ne disposant pas de formation adéquate pour la prise en charge des élèves, sont notamment comptabilisés les auxiliaires, les stagiaires, les apprentis ainsi que les étudiants en cours de formation. Quelques remarques complémentaires précisent que les personnes référentes sont toutes au bénéfice de formations, que certaines collaboratrices possèdent d'autres diplômes que ceux reconnus ou encore que le personnel non formé travaille principalement lors du repas de midi.

Les offres en matière d'accompagnement des élèves semblent être suffisantes dans les deux tiers des EJC. Les écoles qui affirment ne pas pouvoir offrir un accompagnement suffisant ou adéquat évoquent majoritairement des raisons de manque de moyens et de ressources. Dès lors, elles émettent différentes propositions dont les principales sont centrées sur l'augmentation significative des ressources humaines et des moyens financiers. De plus, le souhait est exprimé de voir les remarques et les propositions émises par les enseignantes être prises en compte et considérées plus sérieusement qu'elles ne le sont actuellement. Enfin, les souhaits de pouvoir disposer de plus nombreux outils pédagogiques ainsi que d'obtenir des quotas supplémentaires sont également évoqués. Toutes ces revendications sont justifiées par le désir d'être en mesure d'accompagner efficacement les enfants, surtout ceux en difficulté.

L'offre d'activités telle qu'elle est actuellement proposée est majoritairement considérée comme suffisante par rapport à la demande. Néanmoins, certaines difficultés sont évoquées : le manque de place et d'espaces de travail, la trop grande quantité de devoirs à accompagner ou encore l'adaptation nécessaire face à l'augmentation des demandes et de l'impossibilité de refuser du monde.

Dans certains rares cas, il est regretté de ne pas avoir suffisamment de demandes pour ouvrir un module le matin ou de ne pas pouvoir ouvrir un module supplémentaire faute de moyens mis à disposition par la commune.

En considérant les 7 répondantes minoritaires qui estiment que l'offre est véritablement et nettement insuffisante, nous relevons que 2 d'entre elles considèrent que les restrictions budgétaires en sont la cause et précisent encore que les moyens à disposition sont insuffisants pour pouvoir engager du personnel supplémentaire. Les autres déplorent le manque d'espace, évoquent des problèmes d'infrastructures, regrettent le nombre restreint de modules offerts ou la trop grande quantité de devoirs qui ne permettent pas une prise en charge longue et efficace. Le fait que le nombre minimum de demandes doit être de 10 pour pouvoir envisager la mise en place d'un module supplémentaire est également considéré comme étant un frein à l'augmentation de l'offre.

Devoirs et soutien scolaire

En essayant de caractériser la manière dont les EJC qualifient la prise en charge des devoirs qui est proposée aux élèves, nous relevons que **l'accompagnement** est le qualificatif de prise en charge qui est utilisé dans presque la moitié des EJC et il est suivi par l'activité de **surveillance** citée à 11 reprises. Puis, suivent par ordre décroissant de citations, **l'aide**, le **soutien** puis finalement **l'encadrement**. Nous relevons également que 9 EJC ont cité plusieurs modalités et que 2 écoles les ont même toutes citées.

En considérant ces réponses, nous avons véritablement l'impression que les établissements ont prioritairement décrit les activités proposées plutôt que d'identifier le qualificatif qui correspondait le mieux à leur pratique de prise en charge des devoirs et telle qu'il apparaît probablement dans les informations données aux parents, que ce soit dans les lettres d'information, les contrats proposés ou éventuellement dans les chartes rédigées.

Il est à relever qu'une seule EJC ne prévoit pas de prise en charge des devoirs et assure uniquement une surveillance des élèves.

Certains commentaires précisent que le qualificatif utilisé dépend des différents groupes qui sont pris en charge et que, par exemple, ceux qui intègrent des enfants avec un « facteur *F1.5* » demandent plus qu'un simple accompagnement. Dès lors, la nécessité d'apporter une aide spécifique, voire un soutien, est proposé. Des remarques évoquent également le fait que, lors de leurs activités concernant les devoirs, les EJC accompagnent et soutiennent les élèves en essayant de leur apporter des outils et des méthodes d'apprentissage utiles.

Concernant le genre d'offre apportée par rapport aux devoirs, la proposition la plus fréquemment citée est la possibilité pour les enfants de faire les devoirs dans des conditions plus ou moins bien adaptées, dans un lieu calme avec un environnement propice au travail. Des adultes sont présents pour surveiller et accompagner les élèves, les soutenir dans leurs activités et, le cas échéant, aider ceux qui sont en difficulté en leur proposant des explications supplémentaires, des méthodes de travail ou des outils pédagogiques afin de leur permettre de pouvoir faire seuls leurs devoirs.

Nous relevons que 25 EJC affirment prendre en charge les élèves prioritairement en groupes. Ces groupes sont constitués en moyenne d'environ 8 élèves mais d'importantes différences sont relevées entre les écoles et le nombre d'enfants peut varier entre 3 et 15 selon les groupes ; seules 2 écoles affirment que la prise en charge se fait plutôt individuellement.

Nous retenons ainsi que, même si les enfants travaillent le plus souvent en petits groupes, des prises en charge individuelles sont possibles en cas d'importantes difficultés ou de besoins particuliers identifiés. De plus, les EJC estiment pouvoir proposer souvent du matériel scolaire adapté aux besoins des enfants.

Pour la prise en charge des devoirs, la durée moyenne des activités proposées s'élève à presque 60 minutes ; les valeurs relevées oscillant entre 20 et 120 minutes. De plus, d'importantes variations concernant le temps mis à disposition des élèves pour effectuer leurs devoirs, sont relevées au sein même des EJC. En effet, nous constatons que cette durée de prise en charge peut varier entre 10 et 80 minutes dans une école et entre 20 et 90 minutes dans une autre. Il est à relever que 4 EJC n'ont pas indiqué de durée en précisant qu'elle peut être très variable et donc difficilement quantifiable.

Dans la moitié des EJC, une ou plusieurs salles de classe sont utilisées pour travailler alors que dans 5 écoles, les élèves font leurs devoirs généralement dans une salle de réunion. D'autres lieux utilisés sont également cités ; quelques pièces d'un appartement, différentes salles multifonctions, une cuisine voire même un réfectoire. Il est à relever que, dans quelques écoles, les élèves peuvent utiliser simultanément divers lieux en plus des salles de classe.

Réussites et difficultés des modules de devoirs surveillés

Plusieurs réussites et motifs de satisfaction sont évoqués au sujet des modules consacrés aux devoirs. La principale caractéristique, commune aux bénéficiaires reconnus de la prise en charge des élèves, est que la majorité des remarques font état de la satisfaction des élèves qui sont enchantés et heureux de l'aide et du soutien apportés par le personnel des EJC. Ainsi, les enfants sont contents que les devoirs sont effectués et achevés avant de rentrer à la maison et que, de ce fait, ils sont véritablement libérés des contraintes liées aux tâches à faire à la maison et disposent donc de plus de temps pour leurs loisirs et les autres activités annexes. Les élèves semblent également particulièrement apprécier de pouvoir effectuer leur travail dans de bonnes conditions, souvent en groupes, et parfois en collaboration avec des camarades dans une démarche d'entraide réciproque mais tout en étant soutenus par des animatrices.

Plusieurs remarques évoquent également la satisfaction des parents qui trouvent à l'EJC une aide et un soutien utiles et qui s'avèrent carrément indispensables lorsqu'il s'agit de parents d'enfants allophones. D'autres réussites telles que l'augmentation de la motivation de certains enfants à faire leurs devoirs, l'amélioration des résultats scolaires des élèves ou encore la bonne qualité de la collaboration entre les enseignants de l'école obligatoire et les animatrices sont également évoquées.

Les principales difficultés rencontrées par les élèves sont à mettre en relation avec la fatigue due à une relativement longue journée de travail et aux problèmes de concentration souvent imputables au bruit des enfants et indubitablement inhérent au travail en groupes. Comme le module des devoirs est presque toujours organisé l'après-midi, après de nombreuses heures de cours, la fatigue de certains enfants est trop souvent perceptible. Le manque de motivation ainsi que l'importante quantité de devoirs engendrent fréquemment du découragement, ce sentiment étant encore accentué par des exigences de l'école obligatoire qui apparaissent comme étant trop élevées pour le niveau des élèves fréquentant les EJC. De plus, des difficultés de compréhension des consignes, parfois imputables à un niveau de maîtrise insuffisant de la langue de scolarisation, sont également évoquées.

Enfin, en raison du manque de personnel présent et disponible pour assurer suffisamment de prises en charge individualisées, les enfants doivent couramment se débrouiller seuls au sein des groupes en attendant qu'une personne référente soit disponible pour leur apporter l'aide ou le soutien nécessaire. Des remarques concernant l'exiguïté des locaux disponibles pour travailler sont à nouveau relevées.

Après avoir considéré les difficultés rencontrées par les élèves, nous abordons également celles rencontrées par le personnel d'encadrement. Ainsi, le manque de disponibilité et la frustration engendrée par l'impossibilité d'aider tous les élèves en raison de la grande hétérogénéité de la population fréquentant les EJC, représentent certainement les deux difficultés majeures rencontrées par ce personnel. En raison du manque de ressources humaines, la disponibilité des collaboratrices est limitée et, dès lors, une plus importante individualisation du travail avec les élèves est rendue impossible.

Parfois, les élèves n'ont pas leur matériel pour faire leurs devoirs ou alors les consignes données par l'école obligatoire sont complexes, peu claires voire carrément manquantes, rendant dès lors très difficile l'apport d'aide et de soutien requis. Cette difficulté d'accompagnement est particulièrement patente lorsqu'il s'agit d'aider des élèves en difficulté ou allophones, c'est à dire ceux qui nécessiteraient des prises en charge individualisées qui sont impraticables en raison du manque d'effectifs. La gestion du stress de certains élèves, le manque d'outils pédagogiques et les limites de compétences du personnel qui n'a pas forcément une formation d'enseignant, représentent également quelques-unes des difficultés répertoriées. Enfin, les exigences des parents et parfois leur manque d'implication dans le suivi de leurs enfants, les problèmes de communication entre les différents partenaires de l'école ou le manque de reconnaissance du travail effectué par les collaboratrices des écoles à journée continue, sont également reconnus comme véritablement problématiques.

Face aux difficultés mises en évidence précédemment, plusieurs propositions d'amélioration sont émises par plusieurs personnes et portent principalement sur la question des devoirs qui devraient être supprimés ou dont la quantité devrait tout au moins être drastiquement diminuée. Toujours concernant ces mêmes devoirs, les exigences de l'école obligatoire devraient être mieux adaptées au niveau des élèves et surtout accompagnées de consignes plus claires afin que le personnel d'encadrement sache précisément ce qui est attendu de la part des enfants. L'amélioration des conditions de travail, surtout en ce qui concerne les locaux disponibles et la nécessité d'engagement de personnes supplémentaires, permettrait d'offrir un meilleur encadrement et un soutien accru aux enfants ayant des besoins particuliers.

Une amélioration de la collaboration avec les parents, par exemple par l'intégration du personnel dans certaines séances avec les parents ainsi qu'une augmentation de l'implication des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants, font également partie des propositions émises. De plus, un accroissement des relations institutionnelles avec les écoles de la scolarité obligatoire est véritablement souhaité par les EJC. Enfin, une formation continue destinée aux collaborateurs des écoles à journée continue, en rapport avec la prise en charge des enfants en difficulté, se retrouve également parmi les souhaits et les vœux relevés.

Possibilités de collaboration dans le domaine du soutien scolaire

Une collaboration active avec les autorités communales est admise par 18 EJC. Cette coopération se concrétise principalement par l'implication de collaboratrices des écoles à journée continue dans les séances des différents organes communaux, par les relations entretenues avec les commissions scolaires ou encore par la participation aux activités organisées dans le village. Des contacts sont parfois établis avec les responsables communaux des finances ou avec certains élus.

Les collaborations sont actuellement surtout manifestes dans le domaine administratif et portent principalement sur les finances, que ce soit pour des questions de facturation ou de comptabilité globale. La gestion des locaux, les collaborations instaurées avec les écoles de la scolarité obligatoire ou avec les services sociaux, représentent également des domaines de coopérations privilégiés. Concrètement, plus de la moitié des EJC estiment obtenir suffisamment d'aide et de soutien de la part de leur commune. Parmi celles qui sont d'un avis contraire, le principal souhait exprimé est celui de voir la commune assumer plus clairement ses responsabilités en matière de financement et d'infrastructures. Ainsi, il est demandé aux communes d'accorder suffisamment de moyens et surtout de mettre à disposition des locaux mieux adaptés aux activités proposées par les écoles. Le désir de voir la qualité du travail des collaboratrices être reconnu en leur accordant davantage de reconnaissance, est également un souhait exprimé par plusieurs directions. Enfin, une EJC évoque des relations parfois très compliquées avec les autorités car, étant donné qu'elle est gérée par une association, cette école ne bénéficie d'aucune aide de la commune et dispose donc de moyens financiers tout à fait limités.

Parmi toutes les répondantes, seules 11 d'entre elles affirment que leur commune d'appartenance propose une structure de soutien aux devoirs en dehors de l'EJC. En analysant plus précisément les réponses données par les directions des 10 EJC situées dans une même grande commune, nous constatons avec étonnement que 6 directrices affirment que ce type de soutien est offert par la municipalité alors que 3 autres affirment que, selon leurs connaissances, cette offre n'est pas disponible dans leur commune ; une seule directrice ne répond pas à la question posée en précisant ne pas savoir si ce genre de soutien est offert. Dans la plupart des cas, lorsque la commune propose une structure de soutien hors EJC, il s'agit majoritairement d'une offre proposée par l'école obligatoire sous la forme d'une aide aux devoirs, d'un accompagnement pour des devoirs surveillés voire même par la mise en place d'une classe de soutien pour les élèves en difficulté.

Une collaboration entre l'école à journée continue et l'école obligatoire a été admise par les directions d'une douzaine d'EJC. De plus, lorsque cette collaboration est reconnue, elle a été décrite et la manière dont elle se concrétise a été précisée par des différents commentaires qui complétaient utilement les constats effectués. Ainsi, les écoles à journée continue évoquent généralement une bonne, voire même une excellente collaboration avec l'école obligatoire. Ce sont principalement les contacts individuels établis avec les enseignants de l'école obligatoire qui sont mis en exergue alors que deux directrices d'EJC ne partagent pas cette analyse mais relèvent tout de même la qualité évidente des interactions, plus ou moins régulières, avec les directions des écoles obligatoires. Il est à relever qu'une seule école à journée continue est concrètement intégrée au sein même de l'école obligatoire avec un secrétariat commun aux deux établissements. Dès lors, la direction admet être privilégiée car elle peut contrôler toute l'organisation et le processus de gestion des locaux et des horaires de l'EJC.

Quelques réserves sont tout de même émises au sujet de la considération dont bénéficient les écoles à journée continue et leurs collaboratrices. Certaines voix s'élèvent encore pour critiquer le mode de transmission de certaines informations entre les différentes EJC et les établissements de la scolarité obligatoire.

Les rares améliorations proposées suggèrent une multiplication des rencontres, l'amélioration des échanges et des transmissions d'informations ou encore la sensibilisation des membres du corps enseignant, prioritairement durant leur formation, aux changements sociétaux qui engendrent inévitablement l'insertion de l'école obligatoire dans un système plus global.

Répartition des tâches en matière de devoirs

Une importante majorité de directrices d'EJC semblent globalement satisfaites de la répartition des tâches en matière de prise en charge des devoirs et 6 d'entre elles affirment même être très satisfaites de ce partage des responsabilités ; seules 3 écoles affirment être insatisfaites dans quelques domaines particuliers mais qui ne sont pas précisés.

Les principaux motifs d'insatisfaction évoqués par plusieurs répondantes sont l'insuffisance de ressources, le manque de temps disponible pour faire face à la quantité de travail ou encore l'espace de travail disponible qui apparaît souvent comme étant trop réduit et exigü.

Les améliorations souhaitables concernent généralement et presque exclusivement les conditions de travail qui devraient être sensiblement améliorées. Ainsi, il est prioritairement et fortement désiré que les locaux puissent être mieux aménagés et adaptés afin de correspondre prioritairement aux besoins des élèves. Le nombre de personnes accompagnantes devrait être augmenté et il est donc souhaité la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires qui permettraient d'engager davantage d'enseignantes spécialisées pour s'occuper des enfants à besoins particuliers. Enfin, l'ouverture de certains modules qui accueilleraient moins d'enfants est également réclamée à plusieurs reprises.

Propositions à l'intention des EJC et des communes

Certaines modifications des structures des écoles à journée continue ainsi que des améliorations de la prise en charge des élèves sont souhaitées et proposées par presque la moitié des directions d'écoles à journée continue. Parmi les autres désirs transmis, nous retenons prioritairement l'amélioration globale des infrastructures qui ne sont pas toujours adaptées aux besoins des EJC. D'autres propositions de modifications et d'améliorations, pour la plupart déjà évoquées et relevées précédemment, sont à nouveau formulées : rénovation des bâtiments, optimisation des lieux d'accueil et de travail des élèves, adaptation du cadre de travail, amélioration de la collaboration avec le corps enseignant de l'école obligatoire, abaissement du nombre d'enfants accueillis dans chaque module ou encore diminution de la quantité de devoirs, voire carrément leur suppression. De plus, certaines directions évoquent très clairement l'apparent manque d'intérêt des autorités communales qui ne semblent pas prendre en compte les soucis de leur EJC et la réalité de son fonctionnement quotidien.

Enfin, des propositions d'améliorations de certaines procédures liées aux finances, portant principalement sur la facturation rendue trop fastidieuse en raison de la difficulté d'accès aux données des parents sont également émises.

Les principales critiques émises au sujet de la prise en charge des élèves lors des devoirs portent prioritairement sur le manque de personnel formé et qualifié. Dès lors, les principales améliorations qui pourraient être apportées sont évidentes ; engager des personnes supplémentaires, favoriser le développement et l'harmonisation des pratiques pédagogiques utiles et efficaces, augmenter les moyens mis à disposition des écoles, consentir à l'amélioration des conditions de travail mais également encourager et renforcer la reconnaissance, par les différents partenaires, du travail effectué par les EJC et leurs équipes éducatives. Finalement, plusieurs remarques stigmatisent encore une fois la quantité de devoirs trop importante imposée par l'école obligatoire.

Remarques et commentaires

En fin de questionnaire, les directions des EJC avaient encore la possibilité de compléter les réponses données aux différentes questions par des remarques ou des commentaires additionnels. En définitive, seules 7 répondantes ont profité de cette opportunité, nous permettant ainsi de retenir les quelques énoncés originaux qui sont présentés ci-après selon les formulations originales. Il est à relever que, en raison du nombre restreint de remarques, nous avons choisi de ne pas présenter les rares critiques émises à l'encontre du questionnaire proposé ni d'épiloguer sur le calendrier de l'enquête et ses exigences administratives.

Ainsi, dans les questionnaires des directrices qui ont profité de l'opportunité de formuler des remarques ou des commentaires, nous avons relevé les libellés suivants :

- ✓ *Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits, les parents et les enfants également. Nous avons de bons échos quant à notre EJC. Notre collaboration avec l'école primaire est très précieuse ! Au niveau communal, nous nous sentons souvent mis à part et jugés. Le Conseil ne connaît que très peu notre métier et je trouve cela bien dommage.*
- ✓ *Milieu défavorisé = situation financière ou enfants ne recevant aucune stimulation : scolaire, loisirs.*
- ✓ *La loi n'impose pas de quotas d'enfants, ce qui met les EJC dans une instabilité insupportable (nous sommes tenus de prendre les enfants en demande de place!). Beaucoup de problèmes de locaux et de personnel pourraient être résolus par la simple contrainte de quotas d'effectifs (comme les crèches, à la SAP, qui se voient octroyer des places).*
- ✓ *Envoyer un tel formulaire avec un délai de remise aussi court, c'est très difficile. Nous sommes en clôture d'année et, en même temps, dans la préparation de l'année suivante. Clairement, ce formulaire n'était pas ma priorité en une semaine c'était irréalisable. Cela m'a interpellé, en demandant si l'instruction publique du canton de Berne connaît les réalités du terrain des responsables des EJC et leur masse de travail à accomplir.*

- ✓ *Il faut différents collaborateurs en classe (éducateurs + enseignants) pour que le travail scolaire soit effectué sans qu'il y ait des devoirs incompris et de la matière sans cesse à réexpliquer ou attribuer à l'EJC, qui est plutôt un domaine éducatif, plus de personnel au niveau de la prise en charge des devoirs. Il y a à l'heure actuelle toujours plus de problèmes éducatifs dans les classes et l'enseignant perd du temps dans l'éducation et cela prétérite l'enseignement du savoir et du retard dans le programme scolaire. La mondialisation et la venue de la multi-culturalité dans les classes demandent une adaptation du système scolaire (EJC + classes toute la journée, "Ganzer Tag, Tagesschule"). Nous y arriverons avec les prototypes zurichois et bernois...*
- ✓ *Dans les enquêtes de satisfaction envoyées aux parents des enfants qui fréquentent l'EJC, il a été soulevé et mis en avant la volonté que l'EJC continue à proposer l'accompagnement aux devoirs.*
- ✓ *L'école à journée continue d'aujourd'hui est un support important dans le développement de l'enfant. C'est un travail continu sur l'autonomie de l'enfant et sur la réussite de sa vie scolaire. Les activités créatives, pédagogiques et récréatives doivent prendre une place de plus en plus importante. Les collaborateurs devraient bénéficier de formation continue obligatoire pour éviter des activités non constructives et peu pédagogiques.*

Quelques réponses aux interrogations de l’OECO

Dans la plupart des écoles à journée continue, dans les modules consacrés aux devoirs, une véritable offre de prise en charge et d’accompagnement des élèves est proposée. Ainsi, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs en travaillant dans des conditions souvent bien adaptées aux besoins des enfants. De plus, ils sont encadrés par du personnel formé à la prise en charge des jeunes et qui peut leur procurer l’aide et le soutien nécessaires à la réalisation des tâches prescrites. Dans ces modules, les élèves travaillent très souvent en petits groupes mais du soutien individuel est fréquemment et régulièrement offert à ceux qui sont en difficulté face aux consignes liées aux devoirs et aux exigences de l’école obligatoire. Ainsi, le personnel ne se contente pas de surveiller les devoirs mais offre une authentique assistance aux enfants. Il est à relever que, dans la grande majorité des EJC, les conditions de travail des élèves sont suffisantes malgré quelques difficultés relatives à l’exiguïté des espaces disponibles et utilisables.

Il est relativement difficile de définir une terminologie claire et définitive dans le domaine des devoirs et du soutien scolaire à partir du fonctionnement des écoles à journée continue et de leurs offres de modules. En effet, en raison de l’apparente diversité des pratiques en vigueur dans les EJC et de l’hétérogénéité de la population les fréquentant, il n’est pas évident de proposer des définitions dénuées de toute ambiguïté. Dès lors et malgré l’utilisation de nombreux qualificatifs différents pour caractériser la prise en charge des élèves dans les modules consacrés aux devoirs, nous percevons que le personnel actif dans les écoles à journée continue offre véritablement une assistance aux enfants lors de leurs activités scolaires en leur apportant du soutien et en faisant preuve de compréhension envers ceux qui ont des difficultés. Dès lors, les substantifs *accompagnement*, *surveillance* et *aide* sont ceux qui sont le plus souvent utilisés pour parler de l’offre proposée dans les modules consacrés aux devoirs et qui, par conséquent, apporte indubitablement un soutien scolaire salubre.

La principale réussite de la prise en charge des élèves dans les modules de devoirs est l’évidente satisfaction des enfants de pouvoir travailler efficacement dans un environnement sécurisant et propice à la résolution des difficultés que posent les exigences de l’école obligatoire. Les élèves peuvent effectuer leurs devoirs dans des bonnes conditions tout en étant accompagnés par du personnel compétent et qui est à leur écoute. Ainsi, lorsqu’ils rentrent à la maison, ils n’ont plus de contraintes liées aux devoirs et peuvent, par conséquent, se consacrer entièrement à leurs activités de loisirs. Le fait de pouvoir travailler en compagnie d’autres camarades, de découvrir d’autres méthodes de travail ou encore de pouvoir accéder à de nombreux outils pédagogiques, engendre une augmentation importante de la motivation et permet aux enfants de fonctionner selon des logiques de coopération et d’entraide valorisantes et bénéfiques.

La principale difficulté rencontrée par les élèves est l’augmentation perceptible de la fatigue imputable à une longue journée de travail à l’école obligatoire et qui est encore amplifiée par des difficultés de concentration dues au bruit ambiant généré par le travail en groupes. De plus, les exigences de l’école obligatoire ainsi que l’importante quantité de devoirs distribués, engendrent souvent du découragement chez certains élèves en raison des difficultés insurmontables auxquelles ils sont confrontés.

Un problème fréquemment évoqué est celui du manque de personnel engagé dans les EJC et qui empêche une véritable individualisation de l'aide qui devrait être apportée à certains enfants en difficulté. Enfin, l'exiguïté des locaux disponibles pour travailler dans des conditions optimales est également relevée.

Des collaborations entre les EJC et l'école obligatoire sont effectives et admises par moins de la moitié des établissements concernés et se manifestent surtout par des contacts individuels entre les collaboratrices des deux écoles. Les importantes difficultés de certains élèves concernant les exigences en matière de devoirs et le manque de clarté des consignes illustrent parfaitement et concrètement la collaboration insuffisante, voire inexistante, de la majorité des écoles à journée continue avec l'école obligatoire. Dès lors, une consolidation de la coordination entre les membres du corps enseignant de l'école obligatoire et le personnel des EJC est véritablement souhaitée et devrait porter prioritairement sur les méthodes de travail.

Quelques réserves sont parfois émises au sujet de la considération dont bénéficient les écoles à journée continue et leurs collaboratrices. Quelques critiques évoquent encore le mode de transmission insatisfaisant de certaines informations entre les différentes EJC et les établissements de la scolarité obligatoire.

Concernant l'organisation et le fonctionnement des différents modules, de nombreux souhaits et propositions d'améliorations sont formulées par les EJC. Prioritairement, ce sont les infrastructures existantes et les ressources disponibles qui sont le plus fréquemment critiquées. Dans plusieurs écoles à journée continue, une rénovation des bâtiments est réclamée, une optimisation des lieux d'accueil est souhaitée et l'adaptation des lieux de travail aux contraintes liées à la prise en charge des élèves dans le module consacré aux devoirs est demandée. De plus, face à l'augmentation constante des demandes de prises en charge, une augmentation indispensable des ressources humaines est réclamée. Certaines directions évoquent très clairement l'apparent manque d'intérêt des autorités communales qui ne semblent pas réellement tenir compte de la réalité de leur fonctionnement pratique. Enfin, quelques améliorations de certaines procédures financières seraient également favorablement accueillies.

S'agissant des offres disponibles en matière de devoirs, moins de la moitié des communes disposant d'une école à journée continue semblent proposer complémentirement une structure de soutien aux devoirs organisée hors EJC. Lorsqu'une telle offre supplémentaire est mise en place, il s'agit souvent d'une aide aux devoirs proposée sous la forme d'un accompagnement lors de devoirs surveillés mis en place par l'école obligatoire. Dans de rares cas, une classe de soutien est ouverte pour les élèves en grandes difficultés.

Finalement, des réflexions devraient être engagées concrètement et prioritairement sur les aspects problématiques de la question des devoirs qui sont mis en exergue par une majorité des EJC. La complexité, subjectivement admise par le personnel d'encadrement, des consignes qui paraissent être difficilement compréhensibles pour certains élèves, surtout ceux qui ont des difficultés scolaires ou qui ont des besoins particuliers de prise en charge. Une quantité apparemment trop importante des devoirs imposée par l'école obligatoire qui nécessite très souvent l'accompagnement d'un adulte si ce n'est carrément une aide individualisée qui s'impose. Le manque de personnel et de ressources financières prêterait indubitablement certaines écoles à journée continue qui ne reçoivent manifestement pas suffisamment de soutien de la part de la commune.

Quelques propositions

Les quelques propositions d'améliorations des offres proposées et des conditions de travail dans les écoles à journée continue énoncées ci-après pourraient probablement permettre d'augmenter sensiblement la qualité de l'offre proposée aux enfants. Ces assertions sont fondées presque exclusivement sur les remarques émises, les critiques manifestées et les besoins identifiés par les directrices consultées.

Ainsi, il semble absolument indispensable que les communes consentent à accorder un véritable statut aux EJC afin qu'elles puissent enfin trouver formellement leur place dans les structures éducatives communales et cantonales au même titre que l'école obligatoire. Les modalités d'engagement et les conditions de travail du personnel embauché doivent être revues et les collaboratrices, qui s'engagent sans compter pour le bien-être des enfants, devraient pouvoir bénéficier d'une reconnaissance légitime qui fait encore défaut dans bon nombre d'établissements. Cette revalorisation du personnel devrait aboutir à une certaine uniformisation des rémunérations, qui sont très variables selon les communes.

Afin d'être en mesure d'accéder à toutes les demandes formulées et de pouvoir garantir un accompagnement encore plus efficace des élèves qui nécessitent le plus de soutien, des offres supplémentaires devraient pouvoir être prévues.

Les collaboratrices engagées dans les EJC devraient pouvoir bénéficier régulièrement de formations continues qui pourraient légitimer encore davantage leur statut et permettraient d'éviter de proposer aux enfants des activités peu pédagogiques.

Les collaborations des écoles à journée continue avec la scolarité obligatoire devraient être intensifiées et favorisées. Concrètement, les échanges identifiés entre le personnel des EJC et les membres du corps enseignant, qui sont actuellement trop rares, devraient s'officialiser, voire s'institutionnaliser, afin que de véritables interactions régulières et efficaces puissent se mettre en place. Ces améliorations se feraient sans doute au bénéfice de tous les partenaires impliqués que sont les élèves, les parents, les enseignants et le personnel actif dans les différents modules proposés dans les EJC.

La Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, éventuellement par le biais de l'OECO, ne devrait pas se contenter de régler les questions administratives et financières, mais pourrait proposer un accompagnement pédagogique. De cette manière, les EJC disposeraient d'interlocuteurs auprès desquels elles trouveraient probablement l'aide dont elles ont également un grand besoin. De plus, une augmentation des ressources mises à disposition devrait être envisagée ce qui pourrait permettre d'offrir plus de soutien aux élèves en intégration (enfants du pool 1 ou 2) car le « facteur *F1.5* » actuellement utilisé ne semble pas suffisant. Enfin, s'agissant des aspects comptables, les formulaires à utiliser devraient être simplifiés car les décomptes apparaissent comme étant relativement longs à effectuer et les documents compliqués à remplir.

Finalement, les communes et la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne devraient encore mieux se concerter et collaborer afin d'offrir des conditions de travail plus favorables aux EJC. Ainsi, ces dernières pourraient envisager de proposer ponctuellement des offres supplémentaires de prise en charge tout en tenant compte des demandes régulièrement croissantes.

En guise de conclusion

L'utilité des écoles à journée continue est évidente et incontestable car ces structures proposent des offres véritablement complémentaires à l'école obligatoire aussi bien par un accompagnement pédagogique et éducatif des enfants que par des propositions de prise en charge à midi ou dans l'après-midi. Les demandes des parents sont en augmentation constante et, par conséquent, les communes sont de plus en plus souvent sollicitées afin de développer les modules existants ou, le cas échéant, d'ouvrir de nouvelles EJC.

Concrètement, dans les modules consacrés aux devoirs, un soutien utile est offert à de nombreux élèves qui ne sont pas tous en difficulté. Ainsi, une démarche d'accueil est mise en place pour procurer aide et assistance aux élèves lors de l'accomplissement de leurs travaux obligatoires car ces derniers s'avèrent parfois relativement complexes en raison des exigences et des contraintes liées aux devoirs distribués par l'école obligatoire. Ainsi, dans toutes les EJC, ce sont essentiellement des modules consacrés à la prise en charge des devoirs qui sont proposés et, de surcroît, ce sont ces mêmes modules qui sont incontestablement source de nombreux motifs de satisfactions pour le personnel. Il est encore à relever que ces modules sont finalement extrêmement chronophages et engendrent un maximum de difficultés d'accompagnement et de problèmes à résoudre.

Les remarques émises au sujet des devoirs, et plus particulièrement sur les consignes parfois complexes ou sur l'importante quantité de travail que représentent les tâches imposées par l'école obligatoire, attestent d'une probable méconnaissance de certains textes officiels. En effet, les reproches formulés à l'encontre de quelques enseignantes sont surprenants en considérant, par exemple, le libellé de l'article 2.6 des compléments cantonaux bernois du PER dans lequel il est clairement précisé que les devoirs à domicile doivent « *intéresser* », « *encourager* », « *aider* » les élèves ou encore « *leur faire prendre confiance* » dans leurs propres capacités d'apprentissage ».

Dès lors, il apparaît difficilement compréhensible qu'autant d'enfants se trouvent dans des situations compliquées en devant faire face à des instructions jugées trop souvent peu claires et imprécises. Corrélativement, comme le précisent de nombreuses directrices d'EJC, le nombre d'intervenantes disponibles est nettement insuffisant pour être en mesure de répondre à toutes les demandes qui requièrent des soutiens individuels alors que simultanément, selon le même article 2.6 du PER, les devoirs « *...doivent être adaptés aux possibilités individuelles de l'élève...* » et, de surcroît « *...ils doivent pouvoir être faits sans l'aide des parents ou d'une personne adulte.* ».

En nous appuyant sur les affirmations concernant les modalités de prise en charge des élèves, nous devons constater que les recommandations pédagogiques émises dans les documents officiels ne sont pas toujours prises en compte de manière suffisamment homogène par tous les membres du corps enseignant de l'école obligatoire.

Finalement, il est indéniable que l'école à journée continue d'aujourd'hui constitue un support important dans le développement de certains enfants car elle leur propose un accompagnement et un soutien qui font parfois défaut à la maison. Mais, il est également reconnu que ces structures doivent encore évoluer et se développer afin de pouvoir répondre de manière utile et pérenne aux attentes des nombreux partenaires du monde de l'éducation. Que ce soient les élèves, les enseignants, les parents ainsi que les autorités scolaires ou politiques, tous paraissent miser sur l'avenir des structures d'accueil proposées hors de l'école obligatoire mais qui complètent avantageusement la mission éducative de celle-ci.

De nos jours, s'il semble acquis que les activités créatives, pédagogiques et récréatives doivent prendre une place plus importante dans le quotidien des élèves, il est certainement indispensable de prévoir des accompagnements salutaires afin que les enfants puissent tout de même trouver dans leur planning journalier quelques sources de motivations et d'épanouissement personnel malgré l'apparente surcharge temporelle que les différentes occupations engendrent.

